



HAL
open science

Au coeur des pratiques d’articulation de la gouvernance multi-niveaux. Une étude des réseaux de “ Référents Agroécologie ” dans les Directions Régionales du Ministère de l’Agriculture et dans l’enseignement technique agricole.

Marc Barbier, Jessica Thomas

► **To cite this version:**

Marc Barbier, Jessica Thomas. Au coeur des pratiques d’articulation de la gouvernance multi-niveaux. Une étude des réseaux de “ Référents Agroécologie ” dans les Directions Régionales du Ministère de l’Agriculture et dans l’enseignement technique agricole.. COLLOQUE IDEP 2016, Institut d’Economie Publique (IDEP). FRA., Sep 2016, Marne La Vallée, France. 14 p. hal-02308959

HAL Id: hal-02308959

<https://hal.science/hal-02308959>

Submitted on 3 Jun 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Au cœur des pratiques d'articulation de la gouvernance multi-niveaux.

Une étude des réseaux de « Référents Agroécologie » dans les Directions Régionales du Ministère de l'Agriculture et dans l'enseignement technique agricole.

Jessica Thomas (LISIS) et Marc Barbier (LISIS)

Résumé :

Au croisement d'une approche par les instruments et d'une analyse cognitive des politiques publiques, cette communication questionne les transformations de l'action publique à partir de l'étude des pratiques d'articulation au sein même des activités d'administration d'un instrument d'action politique. Prenant en compte l'impératif participatif qui caractérise la gouvernance multiniveaux, ce type d'action publique vise à laisser émerger et à encourager des dynamiques expérimentales locales, tout en essayant de promouvoir une réorientation globale du modèle de production agricole. L'objectif de cette recherche est de mener une analyse cognitive des politiques publiques couplée à une observation fine des instruments qu'elles créent (Muller, 2000) au plus prêt du travail d'articulation des porteurs d'une administration en action.

Mots-clés :

Instrument de l'action publique ; analyse cognitive des politiques publiques ; pratiques administrative ; projet agroécologique ; ministère de l'agriculture ; Gouvernance multiniveaux

1. Introduction

La notion de gouvernance multi-niveaux est apparue avec les propositions de Gary Marks (Marks et al., 1996 ; Piattoni, 2009) pour discuter de la dilution de la souveraineté d'état nations dans des institutions et des modes de décisions supranationaux en référence à la gouvernance Européenne. Cette approche contraste avec une théorie positive de la subsidiarité, centrée pour beaucoup sur la fonction régulatrice de la Commission Européenne malgré son caractère non démocratique, et qui a trouvé un champ d'application dans les analyses politiques des processus de normalisation sectorielles et des prises de décision en situation de crise ou de négociation internationales. Pour un auteur comme Giandomenico Majone, la fin de l'état nation souverain et interventionniste que le processus d'intégration européenne entérine est salvateur : « *The institutional and intellectual legacy of the interventionist state is a major impediment to the speedy adjustment of governance structures to new strategie* » (Majone, 1997). Pour autant que la production normative et réglementaire soit centrale dans la gouvernance multi-niveaux européenne, la façon même de produire des standard suppose bien des transformations organiques dans les rapports entre traitement des problèmes par la rationalité administrative et la construction d'une légitimité politique (Majone, 1983). Les critiques de la gouvernance « multi-niveau » se concentrent notamment sur la question de la légitimité. Cela participe à faire émerger des questions autour de la notion de gouvernance : ne suppose-t-elle précisément une dilution de la décision dans des processus éminemment politique ?

Le traitement de telles processus suppose ainsi une investigation précise et comparée des politiques publiques, de leur émergences dans la construction des problèmes publiques à leur mise en œuvre par les instruments d'action publique, voire jusqu'à leur évaluation (Muller et al., 1996). Or, s'il est un champ d'action publique d'importance pour l'intégration européenne, comme pour les travaux sur la gouvernance multi-niveaux au prise à l'économie mondiale c'est bien le secteur agricole (Coleman 2001). Et cela pour deux bonnes raisons. D'une part parce que l'intégration européenne après les premiers traités sur le charbon, l'acier et l'atome s'est jouée sur la construction d'une sécurité alimentaire (Plan Mansholt). Les tensions intra-sectorielles ont été importantes (quotas laitiers par exemple), et la réalité d'une gouvernance multi-niveaux des intérêts nationaux agricoles nationaux sont bien connus (Fouilleux, 2008 ; Smith, 2008). D'autre part parce que le secteur agricole français a été fortement secoué depuis plus de 20 ans par des controverses environnementales localisées, des crises sanitaires majeures et plus récemment par les enjeux majeurs (climat, écologie, biodiversité, énergie). Ces crises, relayées par des prescriptions de changement inscrites dans le temps long du débat politique, ont fait peser une forme de pression pour le verdissement généralisé des politiques agricoles (Lowe et al., 2010).

Les décideurs publics au « niveau » européen, et au « niveau » national, affichent régulièrement leur engagement pour soutenir les « performances » environnementales et économiques de l'agriculture. Les régions sont alors particulièrement sollicitées. Elles doivent concrétiser des changements présentés comme nécessaires, dans un contexte d'urgence écologique et sociétale, appelant à la production durable d'une alimentation de qualité. Au niveau européen et national, les décideurs « instrumentent » leur vision de l'agriculture en élaborant certains dispositifs qui devront directement être mis en place en région. Lorsque davantage d'autonomie a été octroyée, les échelons européens et nationaux usent plutôt de cadrages politiques pour influencer sur la régionalisation des politiques agricoles. Cette mobilisation de l'échelon régional – notamment à travers les services déconcentrés d l'état – devient alors un enjeu de la gouvernance multi-niveaux.

La transformation de l'action publique en matière de politique agricole s'est donc constituée à grand renfort d'actions publiques agri-environnementales, posant des questions de normalisation des technologie agraire et agroalimentaire, mais également de politique de développement territorial, ajoutant un « niveau » à la gouvernance. En France, les politiques de modernisation de l'agriculture se sont succédées à un rythme soutenu depuis 30 ans, le volet environnemental s'imposant comme contrainte mais aussi comme un espace d'innovation et de segmentation professionnelle et économique. Dans ce contexte, une action publique récente relève l'enjeu de ces transformations,.

Cette action a été lancée en 2012 par le ministère de l'agriculture avec son « *Projet Agroécologique pour la France* », composante d'une politique affirmant la nécessité de « *produire autrement* » en agriculture. Nous appréhendons ainsi ce « *Projet Agroécologique pour la France* » comme un projet politique ancré dans une tendance générale de « modernisation écologique » (Deverre, de Sainte Marie, 2008). Ce qui est contexte est aussi texte. Dans la mesure où ces pressions s'inscrivent dans des instruments et dans des compétences de l'état, elles sont mises en textes et en action à travers l'administration d'un projet comme celui-ci. Parler alors de gouvernance multi-niveaux exprime ce double processus de dilution à la fois de la prise de décision entre les niveaux locaux, régionaux, nationaux et européens et aussi de déssectorialisation des pressions de changements.

2. Objet de recherche, concepts et méthodologie

En prenant ce « *Projet Agroécologique pour la France* » comme objet d'investigation, cette communication voudrait contribuer à l'analyser de l'action publique pour une transition écologique du secteur agricole, et notamment à la façon dont les porteurs de l'action publique conceptualisent la gouvernance des changements souhaités ou induits, puis agissent pour l'instrumenter et la mettre en œuvre. En effet, les décideurs eux-mêmes justifient des évolutions dans les modes et les niveaux de gouvernance en les reliant directement avec un impératif d'écologisation qui s'exprime dorénavant autant au niveau local, qu'au niveau global des grands enjeux. L'injonction est alors d'améliorer la triple performances du système agri-alimentaire (économique, environnement et social), en « embarquant » dans ces processus un panel d'acteurs plus diversifiés qu'au cours du dernier demi-siècle d'intensification des modes de production. Le gouvernement affiche, à travers la promotion de l'agroécologie, l'ambition d'un « *changement de paradigme* » dans le développement du système agri-alimentaire. Pour attester du volontarisme politique à soutenir des transformations de grande ampleur, les concepteurs du projet national mettent en avant les évolutions des modes de gouvernance jugées nécessaires à une telle transition.

L'analyse doit alors rendre compte du travail d'articulation entre, d'une part, des orientations politiques nationales visant une transition écologique de l'ensemble du secteur agricole, et, d'autre part, leurs concrétisations à l'échelle régionale. Il s'agit alors notamment de comprendre la formation du référentiel à l'origine de l'élaboration, et de la mise en œuvre de ce projet dans un contexte politique caractérisé par des pressions citoyennes, politiques et professionnelles concernant la durabilité environnementale, mais aussi économique et sociale de l'agriculture. L'espace d'enquête est large pour appréhender les évolutions de la gouvernance multi-niveaux de l'agriculture et du développement rural, et nous proposons dans cette communication une étude combinatoire de la constitution et de la mise en norme et action publique de ce référentiel cognitif de l'action publique que constitue l'agroécologie. Nous rendons compte ici d'un aspect de notre entreprise scientifique au croisement de la sociologie politique, de la sociologie de l'action collective et des études sociales de la production de savoir. Cette recherche s'intéresse à la mise en action d'un des instruments d'action publique de ce plan et à un réseau de fonctionnaires d'état en charge au niveau déconcentré (donc régional) de ce que l'on pourrait appelé sa mise en œuvre. Pour autant, il ne s'agit pas de faire preuve d'un excès de localisme et reliant l'étude d'un instrument et d'un réseau administratif interne sur une compréhension seulement fine de l'ordonnancement de l'action publique. Comme cette contribution va s'attacher à le montrer, c'est aussi au cœur du travail d'articulation pour concevoir, instaurer et activer des instruments que la gouvernance multi-niveaux peut être saisie. A l'instar d'une science en action, il est ainsi fécond de considérer une administration en action, au plus prêt des pratiques (Weller, 1999).

L'enquête de terrain toujours en cours nous a amené à faire l'hypothèse que les acteurs politiques et administratifs font eux-mêmes le lien entre une transition « systémique » du secteur agricole qu'ils appellent de leur vœux, et la gouvernance multi-niveau. Cette réflexivité des acteurs publics transparaît dans les entretiens réalisés comme dans l'analyse des instruments de politique publique

qu'ils élaborent. Les dispositifs du programme national étudiés témoignent de l'intégration par ses concepteurs des réflexions théoriques autour d'une gouvernance « participative » et « adaptative » à tous les niveaux. Ces tendances influencent la promotion officielle de l'agroécologie qui s'accompagne d'un travail de redéfinition des concepts, des discours et de la réglementation structurant le développement agricole. Il s'agit de faire converger la pratique politique et administrative avec les nouvelles théories de la participation faisant consensus dans de multiples sphères de gouvernement à des échelles européennes, nationales et locales. L'intégration d'une diversité d'acteurs et de niveaux dans les processus décisionnels et les démarches d'innovation légitime à la fois l'intervention publique et le choix de l'agroécologie comme horizon de développement.

Ce constat résulte d'une enquête s'appuyant sur une analyse documentaire autour du Projet Agroécologique (PAE) et sur des entretiens auprès d'une vingtaine de responsables politiques et administratifs participant à l'élaboration et la gestion du programme national¹. L'analyse documentaire cible à la fois les supports de communication, et les documents réglementaires élaborés par le ministère pour promouvoir le PAE. Concernant les entretiens, une quinzaine d'entretiens a été réalisée auprès du personnel du ministère de l'agriculture travaillant au niveau national sur les orientations politiques et réglementaires constituant le PAE. Une autre partie de l'échantillon des entretiens concernent les acteurs administratifs chargés de la mise en œuvre du programme dans deux directions régionales du ministère et dans un conseil régional. Ces entretiens à l'échelon régional sont toujours en cours de réalisation. Enfin une action de recherche en cours de montage vise à monter un dispositif d'observation participante au sein du réseau des « référents agroécologie », pour proposer un regard réflexif sur l'animation de ce réseau. Il s'agira d'analyser les pratiques administratives, les compétences et les actions attendues de ces agents des services déconcentrés.

Pour analyser ces sources nous nous appuyons sur une approche interdisciplinaire en science sociale afin d'analyser ce « travail » de construction de cohérence mené par les acteurs politiques et administratifs. Dans la mouvance de l'analyse cognitive des politiques publiques (Muller, 2000 ; Surel 2000), les croisements entre sociologie de l'action publique et sciences politiques permettent d'appréhender les conceptualisations et les intentions à l'origine des dispositifs élaborés par les décideurs. Il s'agit de suivre les articulations entre des cadres cognitifs, des configurations sociales et institutionnelles, et des instruments d'action publique (Lascoumes & Le Galès, 2004). A cela s'ajoute les apports des sciences de gestion pour réfléchir aux implications pour les modes d'organisation institutionnels et les évolutions de la conduite du développement agricole. Notre approche converge donc avec celle portée par les organisateurs de ce colloque. L'appel à conduire des analyses et des pratiques interdisciplinaires pour travailler sur la gouvernance multi-niveau nous apparaît particulièrement pertinent dans notre cas d'étude, afin de révéler ce qui influence la réflexion et l'intervention des acteurs politiques et administratifs.

La première partie de cette communication décrira donc certains cadres cognitifs sous-jacents au travail politique et administratif (Muller, 2000) ainsi que les discours politiques élaborés sur la gouvernance elle-même. Nous tenterons de montrer que les décideurs utilisent les réflexions autour de la gouvernance multi-niveau pour justifier les choix d'intervention pour une modernisation écologique. Le discours officiel relatif à la transition agroécologique fait coïncider les principes d'une gouvernance plus ouverte et concertée avec la prise en charge par la puissance publique des enjeux environnementaux et sociétaux propres au secteur agricole. Nous analyserons l'articulation des concepts et des éléments rhétoriques qui construisent cette convergence entre des évolutions institutionnelles et la réponse aux enjeux propres à la transition écologique d'un secteur. Nous formulons l'hypothèse que le discours historique sur la « cogestion » des politiques publiques entre l'Etat et la profession est renouvelé avec le tournant de la « modernisation écologique ». Au delà

¹ Ce travail de recherche contribue aux travaux menés au sein de l'Observatoire Sociologique des Transitions Agroécologiques rassemblant des chercheurs de l'INRA et des agents du ministère. Cet observatoire a pour objectif d'analyser des dynamiques d'expérimentations agroécologiques multi-acteurs.

d'une cogestion « exclusive », parfois dénoncée pour son fonctionnement oligarchique, l'action gouvernementale entend retrouver une source de légitimité supplémentaire lorsqu'elle affiche l'évolution de cette cogestion, devenue une « gouvernance » plus « inclusive » du développement agricole.

Dans un second temps nous analyserons les liens entre d'une part ces cadres cognitifs, leur concrétisation dans des discours et des instruments d'action publique, et d'autre part des évolutions institutionnelles documentées par les sciences sociales. Nous questionnerons les implications de deux transformations organisationnelles propres à l'action publique. La première renvoie au mouvement de régionalisation des interventions publiques pour le développement agricole, correspondant aux ambitions de décentralisation régulièrement mises en avant par les pouvoirs publics. La seconde concerne l'influence des cadres du New Public Management sur les instruments d'action publique élaborés dans le cadre de ce Projet Agroécologique. Pour analyser comment ces deux tendances « performant » dans le paysage de l'action publique, nous choisissons de questionner deux modes d'intervention soutenant des innovations pour la transition agroécologique. L'un renvoie au soutien public à des démarches de professionnels volontaires, sous la forme de sélection et de financement de « projets » pour des expérimentations multi-acteurs. L'autre concerne la formalisation d'un « réseau » d'acteurs visant à favoriser la transition agroécologique dans les territoires. L'objectif de cette partie est d'interroger les modalités d'intervention publique choisie dans le contexte de régionalisation et de rationalisation des politiques publiques.

En conclusion nous nous interrogerons sur ce que ces instruments associés à une gouvernance « multi-niveau », révèlent des évolutions envisagées par les acteurs publics pour intervenir dans la diffusion d'innovations. L'hypothèse est que ces interventions publiques passant par des soutiens de projets expérimentaux innovants, et de réseaux multi-acteurs pour leurs diffusions, témoignent d'une conception particulière de l'innovation. Ils diffusent aussi bien des connaissances, que des cadrages sur les démarches d'innovation, et des visions politique sur le futur du développement agricole.

3. La gouvernance multi-niveau comme argument de re-légitimation des interventions publiques pour « modernisation écologique » de l'agriculture

L'analyse des entretiens réalisés montre que la justification des politiques publiques – qu'il s'agisse d'interventions classiques, ou de nouveaux dispositifs – se fait notamment à travers les références aux théories de la gouvernance. Les apports d'une gouvernance plus participative et contextualisée sont mis en avant comme des solutions pour répondre aux enjeux d'un développement agricole durable. Comme en témoigne les extraits d'entretien suivants, la gouvernance « partenariale » du projet est présentée par les fonctionnaires en charge de la gestion du Projet Agroécologique (PAE) comme une garantie pour susciter l'adhésion d'une diversité d'acteurs pour la transition des systèmes de production agri-alimentaires. Les « partenaires » que le ministère veut mobiliser pour la transition agroécologique sont aussi bien les représentants des professionnels que les agents des administrations régionales.

« On a voulu que le suivi du projet se fasse de manière partenariale. On a réfléchi à un édifice à 3 niveaux, avec à côté de ces niveaux le comité d'évaluation. Une instance dirigée par le ministre, qu'on appelle le Comité National d'Orientation et du Suivi. Il fait un point et fixe quelques orientations stratégiques. Il a une composition extrêmement large. Avec presque tout le monde. Ensuite, la vraie instance opérationnelle de pilotage, c'est ce que nous on appelle le Comité de Pilotage. Qui est partenarial... On a visé une vingtaine de membres... on a mis les principales administrations, les principaux établissements publics concernées, les syndicats, les Chambres, l'INRA, l'ACTA, quelques personnes des réseaux de développement agricole, les instituts techniques, l'ARF, FNE, Coop de France, quelques partenaires clés sur l'agriculture de conservation, les régions... Là vous avez les principaux acteurs du secteurs agricole qui sont important pour déployer le projet AE. Et depuis le début, on utilise cette instance pour y faire valider toutes nos orientations. Donc on a préparé le plan d'action avec les différents chantiers et actions. On l'a présenté en comité de pilotage, on l'a modifié en fonction des retours, et on l'a fait valider en comité de pilotage. Donc on tient à ce que les

acteurs se sentent aux manettes avec nous. Alors évidemment pas au même titre que nous, ce sont nous qui mettons les propositions sur la table, mais eux, ils ont un rôle de validation ».

(Fonctionnaire [n°1] du MAAF, DGPE, niveau national)

« Il y a aussi théoriquement des versions en régions, puisqu'on a demandé à ce qu'il y ait des gouvernances régionales, des lieux où ils puissent discuter, échanger, co-construire avec les partenaires... là non plus on a pas été normatif, on leur a dit de faire comme ils veulent. »

(Fonctionnaire [n°2] du MAAF, DGPE, niveau national)

Officiellement, la gestion du PAE suit donc les nouveaux « canons » de la gouvernance multi-acteurs et multi-niveaux. Les concepteurs du plan affichent la participation d'acteurs plus diversifiés au suivi du programme national. Ils soulignent notamment la nouvelle place accordée à des associations de défense de l'environnement (FNE), et à des associations d'agriculteurs qui promeuvent des modes de productions alternatifs (réseaux d'agriculture de conservation, CIVAM²...). Dans cet extrait d'entretien, il apparaît également que la participation effective des acteurs se réduit cependant à un rôle de validation de décisions déjà formalisées. Les analystes des dispositifs de participation ont déjà pointé du doigt ces limites (Blondiaux et al., 2002). Malgré des évolutions souhaitées dans les méthodes d'élaboration des politiques publiques elles-mêmes, une certaine verticalité persiste entre les niveaux d'intervention publique, que les décideurs reconnaissent partiellement.

Les entretiens montrent également que, pour voir advenir une transition agroécologique, l'acceptabilité sociale de changements profonds à opérer est une préoccupation de premier ordre pour les agents de l'Etat. Par conséquent, l'accent est mis sur la co-construction des politiques publiques. Notre interprétation est que ce mode de justification autour d'une gouvernance concertée est une forme de renouvellement du discours ayant accompagné des décennies de modernisation. Le discours renvoyant à la « cogestion » du secteur agricole entre le ministère et les puissantes organisations professionnelles agricoles est traditionnellement présenté comme le mode de gouvernement de ce secteur (Muller, 1984). Il semble que les décideurs actuellement en charge du PAE ambitionnent de donner une nouvelle dimension à la cogestion. Il s'agit à la fois de susciter une transition de fond du secteur, tout en préservant un certain consensus social entre les principaux acteurs du développement agricole. Comme en témoigne le passage d'entretien suivant, cela invite les décideurs à prendre des précautions particulières. Les nouvelles orientations politiques incitant pourtant à des transformations fortes, ne doivent pas apparaître normatives ou trop contraignantes :

« Ce qui est fondamental c'est le principe de co-construction avec les partenaires, et son caractère non-normatif. Pourquoi ça a une importance ? Parce que ce qu'on s'est dit depuis le tout début, c'est qu'on visait un changement de paradigme dans le secteur. Ce n'est pas simple de faire changer un cadre de référence, avec les représentations dans les têtes. Tous nos dispositifs ont cette finalité de comment faire changer le référentiel du secteur agricole...bon le ministre à dit « il faut que 50% des gens soient dans l'AE », mais nous on a souhaité volontairement ne pas trop définir ce terme là pour ne pas être descendant et normatif. Chacun a un peu son acception de l'AE...ce qu'on s'est dit c'est que ça aura marché notre politique publique si finalement demain, le regard social sur ce que c'est qu'être un bon agriculteur a changé. Et selon nous, vous ne pouvez pas changer le regard social de manière descendante et par décret. Il y a une symbolique dans la loi, et ce sont des actions à la marge des sciences politiques, donc bien sûr que ça joue, dans l'édition de ce qu'est une politique publique et dans les symboles ça interroge. Mais il nous faut à un moment donné susciter l'adhésion et la co-construction et on ne peut pas l'imposer de manière descendante.

Donc on a voulu impliquer les partenaires de manière forte dès le départ... Il fallait ne pas être trop directif. Ça a influencé nos relations avec nos directions régionales. On a demandé à ce qu'il y ait des référents qui le reprennent à leur charge et le fasse vivre dans les directions régionales. Je me souviens des premières réunions avec eux, où ils venaient écouter nos instructions. Et on leur a dit « non, attendez, on ne va pas vous donner des instructions, c'est à vous de voir ce qui est pertinent et intéressant dans votre région. On peut vous donner des pistes, des idées qu'on a eues. Mais c'était un peu déstabilisant au départ, et après progressivement ça donne quelque chose. C'est aussi pour ça qu'on a voulu co-construire avec les partenaires pour qu'ils se sentent participants ».

(Fonctionnaire [n°3] du MAAF, DGPE, niveau national)

² CIVAM : Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural

En réponse aux critiques citoyennes, activistes, professionnelles et politiques, il apparaît que la « cogestion modernisatrice » ne suffit plus à répondre aux enjeux émergents. Dans un contexte de transition écologique la co-construction des politiques publique est présentée comme intégrant désormais une plus grande diversité d'acteurs, ainsi que la diversité des agrosystèmes et des territoires. Ces évolutions institutionnelles sont justifiées comme étant en phase la prise de conscience des enjeux environnementaux et sociaux. La diversité des modes de production apparaît comme une condition pour la résilience de l'agriculture.

Les concepteurs du Projet Agroécologique intègrent et tentent de répondre aux critiques de l'intervention publique, élaborées aussi bien dans les sphères académiques, activistes et citoyennes. En écho aux apports des sciences sociales, et des critiques formulées par la société civile, les décideurs mettent en scène une évolution des modes de gouvernance. Il nous apparaît que cela se traduit à la fois par des transformations effectives des instruments d'action publique, mais aussi par un travail argumentatif autour de « la gouvernance » – multi-niveau et multi-acteurs – comme méthode d'élaboration concertée. Elle devient un élément de justification et de légitimation de l'intervention publique. En mettant en avant une gouvernance plus participative et contextualisée, le ministère de l'agriculture élabore un récit sur la transition comme construction d'un compromis sociétal. L'horizon de l'agroécologie envisagé est celui d'une gouvernance du système agri-alimentaire permettant la coexistence de différents modèles de production agricole, adaptés aux enjeux territoriaux, sociaux et écologiques.

« En ce qui concerne les leviers de l'AE, fondamentalement c'est de retrouver une adaptation au contexte local, et des synergies au sein de son agroécosystème, dans son environnement, donc beaucoup moins être dans quelque chose d'hors-sol, mécanique. On ne peut plus dire « j'applique les recettes qui viennent d'ailleurs, je suis comme un ouvrier sur ma ferme et j'applique mécaniquement des choses, et je suis beaucoup plus acteurs de ma ferme, de mon système. J'observe, j'ai un raisonnement stratégique, systémique »... Il ne peut pas y avoir un cahier des charges général de l'AE, puisque dans l'AE intrinsèquement, c'est une adaptation fine aux conditions locales ».

(Fonctionnaire [n°2] du MAAF, DGPE, niveau national)

L'analyse documentaire des actions publiques constituant le projet agroécologique, comme les entretiens réalisés auprès des concepteurs de ces politiques publiques, permettent d'identifier comment les auteurs de l'intervention publique pour le développement agricole conçoivent et donnent à voir ce renouvellement d'une gouvernance multi-niveau pour supporter l'agroécologie. Ils opèrent cette convergence entre d'une part l'évolution des cadres conceptuels de la gouvernance et des processus d'innovation, et d'autre part les évolutions attendues pour la durabilité du système agri-alimentaire. La promotion de l'agroécologie comme une diversité de pratiques professionnelles innovantes, ancrées dans des expériences contextualisées, rencontre donc des réflexions plus larges sur la nécessité de transformer les modes de gouvernance et les processus d'innovation. Il apparaît que la puissance publique doit désormais donner des gages de la prise en compte de la multiplicité des acteurs, de leurs pratiques, des milieux écologiques, des systèmes sociotechniques et des configurations territoriales qui font le développement rural.

4. Les « projets » et les « réseaux » : des instruments d'intervention publique témoignant de croisements entre des évolutions structurelles et des réponses aux pressions sociétales

Après avoir analysée cette action publique qui assoie en partie sa légitimité en donnant à voir des évolutions dans ses méthodes et ses niveaux d'intervention, nous passerons à une étude des instruments concrètement élaborés pour tenter d'atteindre les objectifs affichés. Nous analysons les interactions entre différents niveaux que cherchent à susciter ces différents instruments. Ils visent en

effet à supporter une transition nationale de grande ampleur, mais qui apparaît conditionnée par le respect des particularités locales. Nous commençons cette partie en mentionnant les cadrages structurels et conjoncturels qui conditionnent ces instruments. Ces tendances s'entrecroisent et influent sur l'élaboration des instruments d'intervention publique à différentes échelles.

4.1. Cadrages structurels des instruments d'intervention

En ce qui concerne les cadrages structurels analysés dans cette communication, ils sont de deux ordres. Tout d'abord un mouvement de fond de « régionalisation » des politiques agricoles est à l'œuvre dans une perspective de décentralisation. Le deuxième ensemble d'évolutions renvoie à l'émergence de méthodes et d'instruments d'action publique ancrés dans une logique de rationalisation de l'utilisation des ressources publiques. Nous nous centrons sur l'influence des principes du « *New Public Management* » (Bezes, 2011) sur les politiques de soutien à l'innovation pour le développement agricole. La volonté politique affichée d'engager la « transition » implique des changements profonds, et pourtant le Projet Agroécologique n'est pas doté de fonds spécifiques conséquents. Les instruments de subvention publique sont simplement réorientés en intégrant un critère « agroécologique » permettant l'accès à une majoration des aides, mais la plupart des ressources publiques se concentrent sur des projets aux objectifs clairement définis et évalués.

Il convient de rappeler que cette étude intervient dans un contexte particulier : celui de la régionalisation de la gestion des aides européennes accordées dans le cadre du FEADER (Fond Européen Agricole pour le Développement Rural), constituant le second pilier de la PAC. En effet, si près de 80% des aides européennes en faveur de l'agriculture demeurent attribuées par les services déconcentrés de l'Etat en charge du premier pilier de la PAC, désormais les régions sont en charge de la gestion du second pilier, spécifiquement axé sur le développement rural. Depuis la programmation 2014-2020, les Directions Régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) – services déconcentrés du ministère de l'agriculture à l'échelle régionale – ne sont plus en charge de la gestion des aides en faveur du développement rural. Les conseils régionaux sont dorénavant les seules autorités de gestion des aides du second pilier de la PAC. Pour autant, si les directions régionales déconcentrées du ministère de l'agriculture voient se réduire leur rôle d'intermédiaire dans les décisions relatives au soutien européen au développement rural, elles demeurent un espace privilégié pour le ministère de l'agriculture lorsqu'il s'agit d'assurer la diffusion des orientations politiques du développement agricole.

Autre tendance de fond, allant bien au-delà du secteur agricole, les principes du « *New Public Management* » influencent les réformes visant à rationaliser les ressources publiques. Dans le cas de la réorientation d'un secteur, le gouvernement vise des transformations scientifiques, techniques, et des changements de pratiques. Le soutien à des initiatives de prise de risque apparaît comme un levier essentiel, mais qui demeure contraint par les limites de disponibilité de fonds publics pour les supporter. Cela nous amène à considérer que la multiplication des appels à projets pour le développement durable du secteur agricole s'inscrit dans cette volonté de rationaliser les dépenses publiques. De durée relativement courte, ces projets se doivent de répondre concrètement à des problématiques de terrain contextualisées. Cependant, les appels à projets³ conditionnent l'octroi de subventions à des actions de diffusion par les agriculteurs dont l'initiative est financée. Il s'agit, à partir de ces investissements modérés, de faire jouer le fameux « effet de levier » tant attendu dans les processus de transition.

4.2. Cadrages propres au développement des instruments d'intervention

³ AAP Mobilisation Collective pour l'Agroécologie (MCAE) en 2013, AAP « Mobilisation Collective pour le Développement Rural » en 2015, AAP annuel porté par les DRAAF en région pour structurer des Groupements d'Intérêt Environnementaux et Ecologiques...

En ce qui concerne les éléments conjoncturels, ils ont déjà été évoqué en première partie, mais viennent renforcer et justifier les références à la régionalisation et à la rationalisation du soutien aux innovations. Les évolutions de gouvernance données à voir par les bâtisseurs du Projet Agroécologique sont défendues comme apportant des solutions aux dérives provoquées par la standardisation des pratiques agricoles. Il s'agit de montrer qu'à travers des transformations des modes de gouvernance, l'action publique combat désormais l'uniformisation des systèmes de production et les innovations exclusivement descendantes. Dans les cadres cognitifs et les discours fondant la politique de transition agroécologique, la gouvernance multi-niveau devient un rempart contre une approche purement technico-économique ou scientifique de l'agriculture, décontextualisée des enjeux sociaux, territoriaux et écologiques. En résumé, les décideurs justifient les méthodes et les instruments d'action publique choisis à la fois par des références à des tendances longues de décentralisation et de rationalisation, mais aussi pour apporter des réponses à la multiplication des pressions citoyennes et activistes autour des enjeux sanitaires, sociaux et environnementaux associés à l'agriculture. Le discours sur la pertinence de l'échelle locale et de la prise en compte des spécificités des systèmes agricoles rencontre donc celui sur les adaptations des modes d'intervention publique. Les décideurs font référence à la régionalisation pour attester de cette prise en compte de la complexité du fonctionnement des écosystèmes et des pratiques professionnelles qu'il faudrait préserver pour des modes de production plus durables. Le « multi-niveau » qui ne fait pas l'économie d'une prise en compte des particularismes des territoires est affiché comme un gage d'amélioration de la résilience des systèmes agri-alimentaires.

En conséquence, l'intervention publique pour la transition étudiée passe par un soutien à des « projets » et à des « réseaux ». Ces choix d'instruments d'action publique sont justifiés et témoignent de la teneur des concepts qui structurent les réflexions des agents du ministère. Cet extrait d'entretien décrivant les évolutions du plan « Ecophyto V2 ». Ce plan national intégré dans le projet agroécologique vise à la réduction de l'usage des produits phytosanitaires. Il fédère des réseaux d'acteurs pour diffuser des pratiques agricoles innovantes. D'autre part, il fonctionne notamment en finançant des initiatives par appel à projets.

« A chaque fois qu'on revoit un plan on essaye de le mettre plus en cohérence avec l'agroécologie. Dans Ecophyto V2 par exemple il y a trois dimensions en cohérence avec le projet AE :

- *davantage de régionalisation dans la gouvernance du plan, qui était très national. Et on va plus dans la nouvelle version impliquer les régions. Cela fait écho à notre volonté que le projet agroécologique doit être mis en place dans les régions...*
- *2^{ème} point de cohérence, beaucoup plus travailler sur la diffusion. On veut des projets qui essaient... on a identifié qu'il existait déjà des connaissances, on essaye de continuer à y travailler... le nouveau plan vise à les utiliser pour la diffusion et à renforcer cette dimension diffusion, capitalisation.*
- *3^{ème} dimension : les fermes Dephy où on teste des pratiques innovantes, elles ont une entrée « phyto »... Dans les appels à projets on demande aux agriculteurs d'élargir la réflexion pour avoir une approche systémique sur ces fermes, donc injecter d'autres problématiques, tout en gardant l'entrée phyto très forte. Il faut élargir vers d'autres problématique pour aller vers de la double performance environnementale et économique, là aussi en synergie avec le projet agroécologique »*

(Fonctionnaire [n°1] du MAAF, DGPE, niveau national)

Pour attester de la manière dont les cadres cognitifs des agents du ministères intègrent à la fois des approches réflexives sur les transformations de l'action publique, mais aussi des enjeux directement associés à la spécificité de la transition agroécologique, nous avons donc choisis de présenter deux évolutions dans les modes d'intervention publique pour le développement agricole :

- La multiplication de l'approche par « projet » pour supporter des engagements volontaires et multi-acteurs dans des démarches d'expérimentation jugées innovantes.
- Le travail de structuration de « réseaux » visant notamment à la diffusion d'innovations et de « références capitalisées » sur des systèmes de culture plus durables. Ces réseaux ont pour objectif de soutenir une transition d'un large panel d'acteurs en faisant circuler le savoir et en incitant à la réappropriation par les acteurs locaux des expériences jugées innovantes.

Les entretiens et l'analyse des dispositifs constituant le Projet Agroécologique montrent donc que les concepteurs de la gouvernance du développement rural présentent l'approche « par projet » et le

soutien à des « réseaux de diffusion » comme des instruments accélérateurs d'une transition écologique. Ces deux modes d'intervention publique nous semblent particulièrement importants à analyser dans le contexte de ce colloque, puisqu'ils sont régulièrement présentés par les acteurs comme visant directement à un soutien d'initiatives locales considérées comme porteuses d'innovations responsables, mais dont on attend également une diffusion pour une transition écologique à l'échelle nationale.

Le gouvernement vise à une appropriation des pratiques agroécologiques dans les territoires. Il exige pour cela que des « Plans Régionaux d'Agriculture Durable » sont attendus et examinés par les agents de l'administration centrale. Ces plans doivent expliciter les engagements pris par les services déconcentrés du ministère pour soutenir la transition agroécologique. Les Directions Régionales doivent également intégrer l'AE comme principe directeur des Projets Régionaux de l'Enseignement Agricole. En plus de ces objectifs généraux de promotion de l'AE, les Directions Régionales sont chargées de lancer des appels à projets annuels pour sélectionner les collectifs d'agriculteurs labélisés en tant que « Groupe d'Intérêt Economique et Environnemental » (GIEE). Il s'agit de l'un des rares nouveaux instruments créés par la loi d'Avenir de 2014⁴. Les GIEE sont identifiés comme des modalités de soutien à l'AE dans la mesure où ils visent à mettre en visibilité des démarches collectives d'écologisation des pratiques. Ces groupes d'agriculteurs labélisés peuvent obtenir des majorations d'aides, et leur mise en visibilité devrait théoriquement leur permettre de mobiliser plus facilement des sources de financement extérieures. La sélection de ces projets repose sur des critères révélant une conception particulière de l'AE. Les projets retenus visent principalement à la réduction des intrants, à l'autonomie des exploitations et en particulier de l'élevage, ou encore au développement de techniques d'agriculture de conservation et de précision.

Les premiers résultats de l'analyse de la multiplication des appels à projets montrent qu'ils deviennent des instruments d'action publique structurant pour le développement agricole. Ils correspondent à des réflexions autour de la nécessité de supporter des acteurs volontaires. Leur rôle de « pionniers » est mis en avant pour attester que la transition peut se réaliser concrètement. L'objectif est pour le ministère de s'appuyer sur des agriculteurs exemplaires susceptibles de convaincre les professionnels adeptes des pratiques intensives de faire évoluer leur système. Outre ce rôle de financement direct des initiatives, de support du risque et de communication, les appels à projet sont aussi des moments de cadrage classique du développement agricole par la puissance publique. En effet, la procédure de sélection des dossiers est un moment de cadrage et de contrôle. Dans le cas des appels à projet étudiés⁵, les services déconcentrés du ministère (DRAAF) ont pu élaborer leur liste des critères des projets considérés comme « agroécologiques » et « innovants ». Ils ne proposent pas une liste de pratiques, mais des critères autour de la « triple performance » des systèmes deviennent par exemple des conditions.

Tout comme les logiques sous-tendant les appels à projets, la structuration de « réseaux » résultent de réflexions autour des modèles d'innovation et de leur diffusion. Là encore, on note l'influence des réflexions interdisciplinaires en sciences sociales autour de l'importance des réseaux d'acteurs dans la construction de systèmes socio-techniques. Nous étudions des tentatives de structuration de réseaux de « référents agroécologie » à la fois dans les services déconcentrés du ministère de l'agriculture, et dans l'enseignement technique agricole. Ils visent à mobiliser des acteurs intermédiaires dont le rôle est de diffuser des informations, de structurer des actions multi-acteurs, et de faire circuler des « références » pour développer des pratiques agroécologiques, au près des professionnels et des futurs agriculteurs. L'enjeu est de nouveau de promouvoir une forme d'acceptabilité sociale autour de l'agroécologie, et d'améliorer son appropriation, mais aussi d'organiser les pratiques administratives.

⁴ Article 3 de la LOI n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt

⁵ AAP Mobilisation Collective pour l'Agroécologie (MCAE) en 2013, AAP « Mobilisation Collective pour le Développement Rural » en 2015, AAP annuel porté par les DRAAF en région pour structurer des Groupements d'Intérêt Environnementaux et Ecologiques...

« L'objectif c'est qu'il y ait des référents en région qui reprennent ce projet agroécologique. Il faut qu'ils le reprennent à leur charge et le fasse vivre dans les directions régionales. Je me souviens des premières réunions avec eux, où ils venaient écouter nos instructions. Et on leur a dit « non, attendez, on ne va pas vous donner des instructions, c'est à vous de voir ce qui est pertinent et intéressant dans votre région. On peut vous donner des pistes, des idées qu'on a eues ». Mais c'était un peu déstabilisant au départ, et après progressivement ça donne quelque chose. On veut qu'ils se sentent investis et qu'il se l'approprient... Donc pour les aider, on a fait un guide méthodologique, en lors disant « voilà, dans le développement rural, vous avez tout un tas de dispositions, si vous souhaitez soutenir l'AE, vous avez tout un tas de mesures : par exemple vous pouvez flécher les investissements, vous pouvez donner des majorations d'aides, vous pouvez faire des mesures agro-environnementales, vous pouvez bonifier les aides à l'installation pour des projets qui sont agroécologique, vous pouvez utiliser la mesure « coopération », le découpage entre mesures ». Donc il y a pleins de façons, et on a un guide pour dire aux autorités de gestion : si vous voulez le faire, vous avez toutes ces possibilités là ».

(Fonctionnaire [n°2] du MAAF, DGPE, niveau national)

4.3 Les pratiques administratives autour de la structuration de « réseaux »

Nous présentons la structuration de deux types de réseaux dans le cadre du projet agroécologique. Le premier réseau de « référents agroécologie » vise à créer des interactions entre agents des services déconcentrés du ministère. Dans les Directions Régionales, des agents dont les profils varient selon les choix organisationnels reçoivent depuis deux ans de nouvelles attributions. Leur rôle est principalement de mettre en place des pratiques administratives soutenant la transition agroécologique. Le deuxième réseau étudié concerne les « référents agroécologie » dans les lycées agricoles. Ce second cas nous semble pertinent pour analyser plus particulièrement les enjeux de production et de diffusion des connaissances dans le cadre d'une gouvernance multi-niveaux.

- **Le réseau des « référents agroécologie » dans les directions régionales du ministère**

Des premiers résultats ressortent de l'analyse des entretiens réalisés dans les DRAAF, ainsi que de l'étude d'une enquête réalisée par le ministère auprès des référents du réseau en région⁶. Il ressort de ces données que les référents ont notamment comme rôle de construire des collaborations multi-acteurs pour la diffusion d'information et l'élaboration de projets. Ils se voient confier la structuration de projets supportant les pratiques agroécologiques. Ils doivent à la fois faire circuler des informations et influencer les pratiques administratives pour assurer le développement de l'agroécologie. Leur rôle est de « mobiliser », « d'inciter », « d'animer ». Ils participent donc à des « dynamiques » pour la mise en œuvre de changements dans le développement agricole. Pour cela le ministère a engagé un travail de formation de ces référents. Au cours de ces formations, le discours des intervenants sélectionnés par le ministère participent à présenter aux référents les valeurs, les connaissances et les pratiques associés à l'agroécologie par des chercheurs et des membres de l'administration centrale. Les référents sont censés adopter un rôle d'intermédiaire en restituant ces valeurs, ces connaissances et en animant les pratiques considérées comme relevant de l'agroécologie. Le travail administratif qui leur est confié est porteur d'une certaine vision de ce que les acteurs administratifs et les professionnels du développement et les agriculteurs doivent changer dans leurs pratiques.

Le dispositif d'observation participante en construction visera à approfondir ces recherches sur ce que cette approche du réseau d'acteur provoque pour l'action publique.

- **Le réseau des « référents Enseigner à Produire Autrement » (EAPA) dans les lycées agricoles**

⁶ Le ministère a conduit une enquête au mois d'avril 2016, sous la forme d'un questionnaire à renseigner en ligne (outil SPHINX). La population enquêtée est constituée par les référents agro-écologie en DRAAF-DAF, exerçant cette fonction en 2014 et 2015 (22 régions).

Ce réseau s'inscrit dans le plan national pour l'enseignement agricole, l'éducation étant identifiée comme un levier pour la transition. Le réseau de ce plan destiné à l'enseignement technique vise plus directement à faire circuler les connaissances jugées pertinentes pour l'agroécologie. Les référents EAPA dans les lycées ont principalement pour mission d'animer des expérimentations agroécologiques mais aussi pédagogiques. Ils doivent mobiliser des enseignants de différentes disciplines autour de projets pédagogiques jugés innovants. Là aussi des formations spécifiques leur ont été destinées, visant à encourager des transformations à la fois des contenus et des méthodes de transmission des connaissances. Dans le cadre du plan EAPA, les référents doivent faciliter des initiatives de collaboration entre les acteurs éducatifs et le monde professionnel, dans une optique d'essaimage de pratiques innovantes au sein d'un territoire. Les référents doivent enfin œuvrer à la capitalisation et à la diffusion de ce que la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche (niveau national) qualifie de « références » pour le développement de l'agroécologie. Il nous semble que l'intervention publique met l'accent sur la nécessité de conduire des expérimentations au sein des fermes des lycées pour produire des innovations contextualisées. Elles visent à la fois à favoriser l'apprentissage des démarches d'innovation elles-mêmes, et à produire des connaissances pour l'écologisation des systèmes dont le but est d'influencer les pratiques pour une dissémination de la transition.

Ce concept de « référence » nous semble être un élément à creuser dans le travail d'enquête à venir. En effet, on peut se demander à quoi il renvoie exactement, et s'il s'agit d'un signe d'une évolution des modèles de diffusion de l'innovation utilisé par les pouvoirs publics. En effet, les « références » ne sont pas seulement des « connaissances ». Leur lien avec un contexte particulier semble faire à la fois leur force et leur faiblesse. Elles sont légitimées par leur ancrage dans un contexte local où elles deviennent des témoins du fonctionnement effectif et du succès éventuel d'une innovation.

5. Conclusion : de quoi les « Référents » sont ils les référents ?

Les concepteurs du plan national d'action théorisent et instrumentent une diffusion de l'AE en région qui requière l'engagement des services déconcentrés du ministère et des conseils régionaux, désormais autorités de gestion des aides du second pilier de la PAC. Le gouvernement agit à travers l'examen des programmes régionaux, les impulsions données pour des appels à projet et la fédération de réseaux pour la diffusion d'innovation. Sa marge de manœuvre consiste notamment à cadrer les projets multi-acteurs soutenus autour d'exigences de « triple performances » économiques, environnementales et sociales, des systèmes de production.

La section 3 concernait l'étude des rationalités et des discours qui mettent en avant la pertinence d'une gouvernance multi-niveaux du développement agricole. Le parti pris était surtout de décrire et caractériser l'approche réflexive des concepteurs du « Projet Agroécologique », qui intègrent d'ailleurs assez volontiers les apports interdisciplinaires en sciences sociales autour des techniques de gouvernances et les enjeux sociétaux. Ils les utilisent à la fois pour concevoir et justifier leurs interventions. Nous avons montré des croisements entre :

- d'une part des cadres cognitifs « globaux » autour de la gouvernance que l'on retrouve dans de nombreux secteurs d'intervention des politiques publiques
- et d'autre part des enjeux plus sectoriels pour le monde agricole, liés notamment au rôle des spécificités des pratiques professionnelles locales, des territoires, et au caractère unique des écosystèmes

Dans la section 4 nous avons centré l'analyse de ces interactions entre le « global » et le « sectoriel » (Muller, 2000) au niveau de l'étude du travail d'articulation propre aux réseaux des référents agroécologiques. On retrouve les enchevêtrements de références à des évolutions structurelles et propres au développement de l'agroécologie dans la justification de ces instruments d'action publique. Cependant, on peut s'interroger sur les modalités et l'efficacité de la diffusion des

références par les référents dans un monde agricole qui ne manquent pas de prescripteurs d'action, car elles nécessitent probablement un travail de traduction pour leur appropriation dans d'autres contextes. Cette dernière exigence est bien celle visée par une action publique supportant des projets innovants devant circuler dans des réseaux d'acteurs engagés dans des démarches de changement.

Il nous paraît important d'observer qu'il s'agit d'une vision restrictive du potentiel transformateur de l'AE, comparé au concept initialement plus radical et plus complet tel qui a pu être promu par la sphère académique en lien avec les porteurs d'enjeu d'une rupture vis à vis de la révolution verte (Wezel et al.). Or ce positionnement participe lui aussi à définir ce que sera l'AE de demain. Nous considérons que ce que diffusent des instruments d'action publique tel que les appels à projets et les réseaux d'acteurs innovants peut aussi bien renvoyer à des « connaissances », à des « références », qu'à des visions politiques et à des valeurs. Ces visions de ce que doivent être l'agroécologie et les démarches innovantes pour le développement agricole ne sont pourtant que rarement explicitées lorsqu'elles sont intégrées des instruments justifiés par un récit autour d'une gouvernance concertée de la transition écologique..

En analysant « l'action publique en train de se faire », de sa conceptualisation à son instrumentation, un travail politique apparaît à différents niveaux. Ils se situent aussi bien autour de la manière dont doit se faire le développement agricole qu'autour de la définition de ce qui constitue une démarche innovante pour le plan agroécologie. On les retrouve à la fois dans l'élaboration du discours supportant les l'horizon de développement institué au niveau national, dans les dispositifs réglementaires nationaux, mais aussi à un niveau plus « micro-politique » dans le travail des Référents Agroécologique.

Bibliographie

- Altieri, M. A. 1995. *Agroecology: the science of sustainable agriculture*, Westview Press, Pouldder, USA.
- Barbier, M., « The ecologization of agricultural development and the treadmill of development : a critique in a state of transition. », *Przegląd Socjologiczny*, 2010, vol. 59, n°2,
- Beck, U., "From Industrial Society to the Risk Society: Questions of Survival, Social Structure and Ecological Enlightenment", *Theory, Culture & Society*, February 1992 vol. 9 no. 1 97-123
- Boltanski, L., Chiapello, E., *Le nouvel esprit du capitalisme*, Gallimard, 1999
- Boltanski, L., Thévenot, L., *De la justification. Les économies de la grandeur*, Gallimard, 1991
- Callon, M., Lascoumes, P. et Barthe, Y., 2001, *Agir dans un monde incertain. Essai sur la Démocratie Technique*, Le Seuil
- Cefai, D. La construction des problèmes publics. Définitions de situations dans des arènes publiques. In: *Réseaux*, 1996, volume 14 n°75. pp. 43-66
- Coleman W., (2001). Policy Networks, Non-state Actors and Internationalized Policy-making: a Case Study of Agricultural Trade, in J. Daphné, W. Wallace, *Non-state Actors in World Politics*, pp 93-112
- Elzen, B., Barbier, M., Cerf, M., Grin, J., Stimulating transitions towards sustainable farming systems, in *Farming Systems Research into the 21st Century: The New Dynamic*, 2012, pp 431-45
- Fouilleux E., (2008). Les politiques agricoles et alimentaires , in O.Borraz et Guiraudon V., *Politiques Publiques, La France dans la gouvernance européenne*, Paris, Presses de Sciences Po, pp. 113 – 146.
- Jankowski, F., La diffusion de savoirs agro-écologiques dans l'état de Oaxca (Mexique). Effort de traduction et espaces d'incommensurabilité, *Revue d'anthropologie des connaissances*, 2014/3 Vol.8, n°3, p. 619-641.
- Lascoumes P. et Le Galès P. (dir.), 2004, *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.
- Latour, B., *La science en Action*, La Découverte, 2005.
- Majone G. (1983). Reforming Standard-Setting, *Journal of Policy Analysis and Management*, 2 (2) : 285-290.

- Majone G., (1997). From the Positive to the Regulatory State: Causes and Consequences of Changes in the Mode of Governance, *Journal of Public Policy*, 17 (2) : 139-167.
- Marks, G., Hooghe, L., & Blank, K. (1996). European integration from the 1980s: State-centric v. multi-level governance. *JCMS: Journal of Common Market Studies*, 34(3), 341-378.
- Muller P., (2000). L'analyse cognitive des politiques publiques : vers une sociologie politique de l'action publique. *Revue Française De Science Politique*, 50(2), 189-207.
- Muller P., Thoenig J-C., Duran P., Majone G., Leca J., (1996). Enjeux, controverses et tendances de l'analyse des politiques publiques, *Revue française de science politique*, 46 (1) : 96-133.
- Piattoni P., (2009), Multi-level Governance: a Historical and Conceptual Analysis *Journal Of European Integration*. 31 (2).
- Scott, J. C., *Seeing Like a State: How certain schemes to improve the human condition have failed*, Yale University, 1998.
- Smith, A. (2008). L'intégration européenne des politiques françaises. In O.Borraz et Guiraudon V., *Politiques publiques 1* (pp. 197-214). Presses de Sciences Po (PFNSP)
- Stassart, P. M., Baret, P., Grégoire, J.-C., Hance, T., Mormont, M., Reheul, D., Stilmant, D., Vanloqueren, G. & Visser, M. 2012. *L'agroécologie : trajectoire et potentiel. Pour une transition vers des systèmes alimentaires durables*. Educagri Editions.
- Voß, J. P., & Freeman, R. (2016). Introduction: Knowing Governance. In *Knowing Governance* (pp. 1-33). Palgrave Macmillan UK.
- Weller J-M. (1999). *L'État au guichet: sociologie cognitive du travail et modernisation administrative des services publics*, Desclée de Brouwer.
- Wezel, A., Bellon, S., Doré, T., Francis, C., Vallod, D. & David, C. 2009. Agroecology as a science, a movement and a practice. A review. *Agronomy for Sustainable Development*, 29, 503-515.